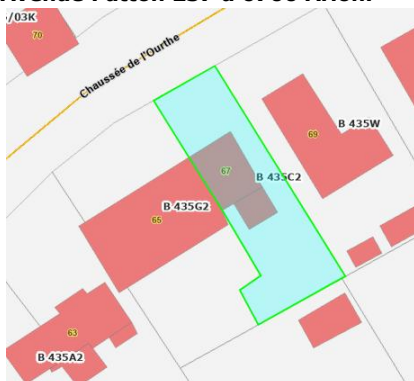


Les documents en notre possession ne nous permettant pas de situer le ou les terrains au plan de secteur de manière absolument fiable, les renseignements ci-après sont donc donnés à titre indicatif et sont à vérifier éventuellement dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu au Code du Développement Territorial concernant les informations urbanistiques à fournir aux notaires, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus aux articles D.IV.153,1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial relatifs à l'équipement de la parcelle en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E. - Avenue des dessus de Lives 10 à 5101 Namur et avec ORES, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.



<b>Parcelle concernée</b>	<b>Division: MARCHÉ-EN-FAMENNE 1 DIV/MARCHÉ-EN-FAMENNE/ Section: B Numéro: B 435 C 2</b> INS: 83034 Surface calculée: 4.99 ares
<b>Permis d'urbanisation (anc. lotissement)</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
<b>Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)</b>	Sélection située dans un PIP: Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marché): Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
<b>Inventaire du contrat de rivière Ourthe</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
<b>Antennes émettrices stationnaires SPW</b>	Antenne présente sur la parcelle: Non
<b>Arbres et haies remarquables SPW</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>Aléa d'inondation</b>	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
<b>Cours d'eau</b>	Axe du réseau hydrographique wallon: Non      A 50 mètres: Non
<b>Hydrologie</b>	Nom du bassin: <b>LA MARCHETTE</b>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : <b>Collectif (RAC)</b>
<b>Cartographie des éboulements</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Berce du Caucase</b>	Berce du Caucase répertoriée sur la parcelle : Non
<b>Electricité</b>	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non
<b>Patrimoine</b>	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
<b>Plan de secteur</b>	Nom du plan du secteur d'aménagement : <b>MARCHÉ-LA ROCHE</b> 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 4.99 ares)

<b>Nouvelles couches</b>	<b>Zone du SSC:</b> Zone d'habitat de bâti semi-ouvert de type cité sociale ou habitat groupé Zone d'habitat à relativement faible densité - porte urbaine <b>Zone du RCU:</b> Aire de bâti semi-ouvert de type cité sociale ou habitat groupé Aire urbaine de bâti discontinu - porte urbaine <a href="https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf">https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf</a>
<b>Réseau ferroviaire</b>	Aucun réseau ferroviaire à proximité
<b>Servitudes</b>	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître. (Source: SPF - Cadmap)
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>BDES Sol - Inventaire:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
<b>PCDN 2021</b>	Potentiel négatif du plan de secteur: <b>Oui</b> <b>Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale.</b> Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Eléments linéaires du maillage écologique: Non <b>TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : <a href="mailto:environnement@marche.be">environnement@marche.be</a></b>

<b>Repris dans la limite d'un plan d'expropriation</b>	Non
<b>Repris dans le plan relatif à l'habitat permanent</b>	Non
<b>Fait l'objet d'un plan de division</b>	Non
<b>Fait l'objet d'une procédure de salubrité</b>	Non
<b>Fait l'objet d'un permis de location</b>	Non
<b>Fait l'objet d'une infraction constatée par PV d'urbanisme</b>	Non
<b>Se situe le long d'une voirie régionale</b>	<b>Oui – N86</b>
<b>A fait l'objet de permis d'urbanisme/lotir/urbanisation/environnement/déclaration de classe 3 depuis 1977</b>	<b>Oui (voir ci-dessous)</b>
<b>Remarque :</b>	

N° Permis N° Délivré	Demandeur	Situation Division / Section / Cadastre Lotissement (N° Lot)	Nature Demande	Récépissé	Acc. Récep.
				Autorisé Délivrance	Refusé Possession
Déclaration environnementale E201000038		Chaussée de l'Ourthe 67 6900 Marche-en-Famenne	Citerne aérienne gaz propane de 2700L (remplacement de 3 citermes)	16/11/2010	----
				22/11/2010	
Recevable					
D/2010/038		Division 1, section B n° 435C2		Délivrance	----
				<b>Validité 10 ans</b>	
Permis d'Urbanisme CODT BC201900123		Chaussée de l'Ourthe 67 6900 Marche-en-Famenne	régularisation d'un immeuble de 3 appartements	09/08/2019	29/08/2019
				21/10/2019	
Octroi Collège					
2019/124		Division 1, section B n° 435C2		Délivrance	

**PAR LE COLLEGE**

**La Directrice générale,  
Claude MERKER**  
Par délégation, art. L1132-5 CDLD  
**Bertrand LAVIS**  
Architecte du Paysage  
Chef de Division f.f.

**Le Bourgmestre,  
Nicolas GREGOIRE**

Envoyé par mail et par courrier ordinaire le